

COMMISSION Secteur SANTERRE

Réunion du vendredi 13 septembre 2024

Présents : DEFOSSEZ Aurélien – GRAIN Roland – NOTEL Pascal – POTEL Jacques – LEFEBVRE Pascal

- ***Composition de la commission des coupes Santerre :***

Après consultations et validation par la commission Santerre, la commission des coupes Santerre sera constituée pour la saison 2024-2025 de :

MM. Pascal LEFEBVRE
Roland GRAIN
Pascal NOTEL
Jean-François DEBEAUVAIS

Par ailleurs, Pascal Lefebvre est désigné pour représenter le Santerre auprès de la commission coupes Jeunes du District de la Somme.

- ***Rentrées du foot :***

Les rentrées du foot animation se dérouleront le samedi 14 septembre, le matin à 9h30 pour les U10/U11, l'après-midi (14h00) pour les U8/U9 et le samedi 21 septembre après-midi (14h00) pour les U6/U7.

Chaque site se verra doté de la présence d'un délégué de la commission secteur Santerre, représentant le District de la Somme.

- ***Coupes Seniors du Santerre :***

La commission procède au tirage au sort et fixe les lieux du 1er tour du Challenge Michel Fromentin :

Challenge Michel FROMENTIN

1 exempt : HARBONNIERES SC 1

Dimanche 27 octobre 2024 14H30

HOMBLEUX ASF 2	-	ROYE NOYON US 3
LICOURT ES 2	-	SAILLY SAILLISEL US 2
BRAY S/SOMME AAE 1	-	MOREUIL SC 3

Vendredi 1^{er} novembre 2024 14H30

MARCELCAVE US 2	-	ERCHEU RC 2 1
ERCHEU RC 2 2	-	ROISEL US 2
HAM US 2	-	HARBONNIERES SC 2
ESTREES MONS FC 2	-	PLESSIER FC 2
DAVENESCOURT AS 1	-	CERISY AS 2
PAYS NESLOIS AS 3	-	CARTIGNY US 1
CARTIGNY US 2	-	STE EMILIE EPEHY ES 2

HANGEST EN SANT US 2 - MONCHY LAGACHE OL 2
PERONNE ECAFC 3 - HEUDICOURT AS 2
BRAY S/SOMME AAE 2 - HEUDICOURT AS 1

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE :

a) Si l'équipe supérieure joue un match officiel le même jour ou le lendemain.

Sont autorisés au maximum à figurer sur la feuille de match deux joueurs ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure.

b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Aucun joueur ayant participé en compétition officielle en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

c) Par ailleurs, pour les ½ Finales et Finales,

Aucun joueur ayant participé à la rencontre officielle précédente d'une équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match, que celle-ci joue ou ne joue pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec en-tête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / wleclercq@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à Roland Grain : roland.grain@orange.fr

Le Secrétaire de séance
LEFEBVRE Pascal